

Communauté de Communes
des Deux Morin
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de zonage n°16/31

Montolivet 1/3

12 000


Vu pour être annexé à la délibération du XXXX/XXXX
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à La Ferté-Gaucher,
Le Président,



ARRÊTÉ LE : XXXXXXXX
APPROUVÉ LE : XXXXXXXX

Réalisé le : 06/07/2023



Légende

Éléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Éléments de patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :
 - Éléments ponctuels : construction, statue, calvaire, ...
 - Éléments linéaires : mur, muret, ...
 - Éléments surfaciques : jardin remarquable, ensemble d'une propriété, ...
- Éléments de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :
 - Éléments ponctuels : arbre, ...
 - Éléments ponctuels : mare, ...
 - Éléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
 - Éléments linéaires : fossé, rû, ...
 - Éléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
 - Éléments surfaciques : ripisylve, ... (Source : SAGE des 2 Morin)

Espaces Boisés Classés :

- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Changements de destination :

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Emplacements réservés :

- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme

Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- Orientations d'Aménagement et de Programmation

Risque inondation :

- Secteur soumis au risque d'inondation (Hors PPRI)
- Secteur soumis au risque d'inondation (PPRI)

SAGE des 2 Morin :

- Zone à enjeux humides du SAGE des 2 Morin

Cônes de vue :

- Cône de vue à étudier

Diversité commerciale :

- Bâtiment identifié au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme (à Doue)

Informations :

- Site pollué (à Saint-Cyr-sur-Morin)
- Ancienne carrière souterraine (à Saint-Cyr-sur-Morin)
- Construction manquante au cadastre
- Axe de ruissellement

Zones et secteurs :

A déterminer :

- ? : A demander

Zones urbaines :

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAp : Sous-secteur de coeur de bourg historique
- UB : Zone urbaine mixte
- UH : Zone urbaine des hameaux
- UX : Zone d'activités économiques
- UY : Zone de l'aérosphalte (à la Ferté-Gaucher)
- UF : Zone de friches

Zones à urbaniser :

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics
- 1AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
- 1AUY : Zone à urbaniser à vocation économique dédiée à l'aérosphalte (à Chartronges)

Zones agricoles :

- A : Zone agricole
- Ah : Secteur agricole d'habitat isolé
- Al : Secteur agricole de loisirs (à La Ferté-Gaucher)
- Ap : Secteur agricole de protection paysagère (à Doue et Villeneuve-sur-Bellot)
- Ac : Secteur agricole paysager (cônes de vue à Villeneuve-sur-Bellot et Sablonnières)
- Ax : Secteur agricole spécifique

Zones naturelles :

- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel d'habitat isolé
- Nj : Secteur naturel de jardins (parc, coeur d'îlot)
- Ni : Secteur naturel de loisirs
- Npv : Secteur naturel d'énergies renouvelables (à Saint-Cyr-sur-Morin)
- Np : Secteur naturel de prairies permanentes classées en zone Natura 2000
- Nzh : Secteur naturel de zones humides avérées du SAGE des 2 Morin